

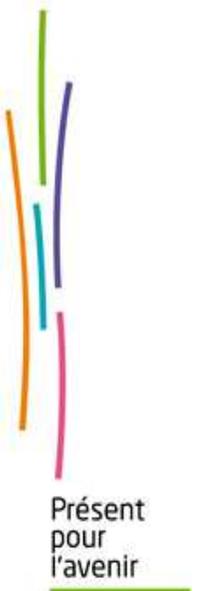
CLUB DEVELOPPEMENT DURABLE du Grand Lyon

SANTE - ENVIRONNEMENT : L'AIR

Les cadres réglementaires actuels et à venir : PPA et PRSE

Présentation DREAL - UT69

Thomas DEVILLERS



Déroulement de la Présentation

1. Plan de protection de l'Atmosphère (PPA)

- outil majeur pour ramener une qualité de l'air à un niveau satisfaisant et pour répondre au contentieux
- bilan du PPA1 et zoom sur la réduction des émissions industrielles
- actions prévues pour la révision du PPA (PPA2)
- exemples détaillés d'actions

2. Plan Régional Santé Environnement (PRSE)

- zoom sur les actions en matière de qualité de l'air intérieur

Les Plans de Protection de l'Atmosphère

- ✓ Les PPA des villes de plus de 250 000 habitants (Lyon, St Etienne et Grenoble) arrivent à échéance de réalisation de leurs objectifs à fin 2010. Un 4e PPA est en cours d'approbation en Vallée de l'Arve en réponse aux dépassements de VL constatés
 - ✓ La révision des PPA fait l'objet de la circulaire du 7 septembre 2010 du MEEDTL aux Préfets.
 - ✓ L'agglomération lyonnaise disposait d'un premier plan approuvé le 30 juin 2008 par arrêté interpréfectoral n°2008-2834. Il fait l'objet de la révision.
 - ✓ L'objectif majeur du PPA est de ramener les concentrations en polluants à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires.
 - ✓ Le PPA n'a pas de portée juridique coercitive : il propose des mesures qu'il convient ensuite de faire arrêter par les autorités administratives compétentes pour pouvoir être mise en œuvre
- **le PPA a pour objet de répondre au contentieux européen et d'atteindre les objectifs réglementaires pour la qualité de l'air (valeurs limites)**

Bilan du PPA approuvé le 30 juin 2008

	Points forts	Points à améliorer / Axes de progrès
Contenu du document PPA	<ul style="list-style-type: none"> * Nombreux éléments documentés : nature de la pollution, dispositif de surveillance, objectifs, fiches action, projets ayant un impact sur la qualité de l'air... * Objectifs et priorités bien définis * Enjeu sanitaire mis en avant dès la définition des objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> * Nécessité de compléments d'informations, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - détails des mesures prises au titre d'autres plans et du PPA1, - fiches actions : demande d'éléments plus précis. Porteur de l'action ? financement ? calendrier ? suivi ? * Mise à jour des éléments sur le nouveau périmètre
Mise en œuvre du PPA	<ul style="list-style-type: none"> * Sur les 23 actions proposées : 8 ont été mises en œuvre et terminées, 8 sont très avancées, notamment au niveau des actions industries, transport et amélioration de connaissances. * Sensibilisation des acteurs / implication forte * Certains groupes ont été très actifs, avec des rencontres régulières et efficaces * Site Internet du PPA : www.ppa-lyon.org 	<ul style="list-style-type: none"> * Sur les 23 actions proposées : 7 actions pour lesquelles l'objectif n'est peu ou pas encore atteint. <ul style="list-style-type: none"> → Bilan mitigé : les actions pour lesquelles le gain le plus important est attendu ne sont pas encore mises en œuvre. Pourquoi ? - Gouvernance (choix du pilote de l'action) - Freins juridiques - Manque de moyens : humains et financiers - Trop nombreuses actions * Manque parfois de coordination * Manque de suivi (CODERST) * Manque de communication, notamment auprès des communes
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> * Nombreuses actions d'amélioration des connaissances. * Baisse globale des émissions de polluants, notamment au niveau des grandes sources fixes d'émissions industrielles 	<ul style="list-style-type: none"> * Des dépassements de valeurs limites constatées entre 2007 et 2010 en proximité trafic (NO₂ et PM₁₀) et en fond urbain (PM₁₀). * Des dépassements de valeurs cibles en Ozone (O₃) et Benzo(a)Pyrène (B(a)P)

Zoom sur certaines actions industries

I1 : Application du programme national de réduction des émissions

1. Description de l'action

Réduire de 40 % les émissions industrielles en NOx, SOx et COV entre 2001 et 2010

2. Bilan et avancée

De 2001 à 2009, sur la zone PPA :

- Emissions de NOx : - 44%
- Emissions de SOx : - 57%
- Emissions de COV : - 45%

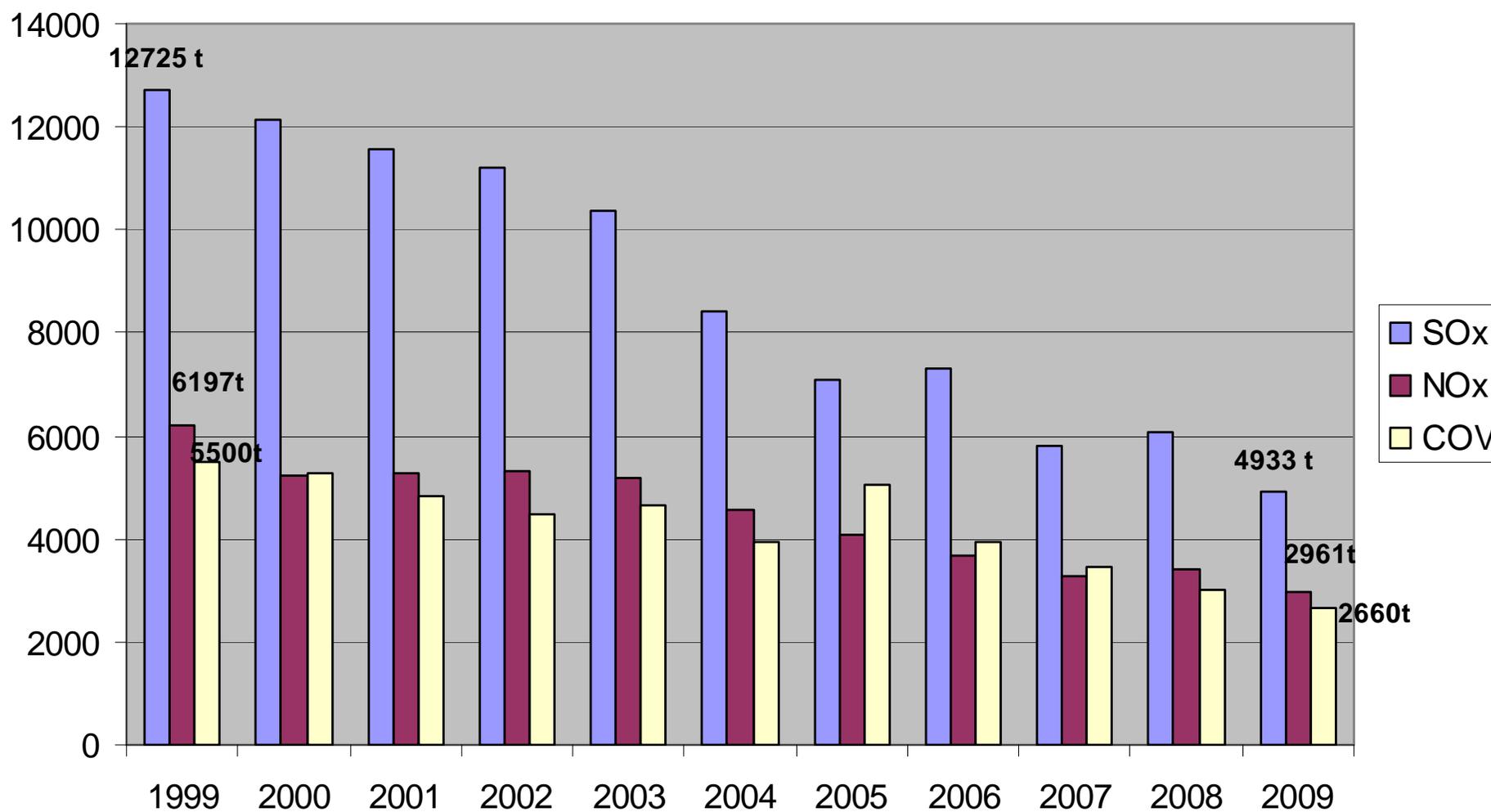
3. Actions à réaliser / bilan

Objectifs du PPA largement atteints, néanmoins poursuite de l'action via la législation ICPE

Zoom sur certaines actions industrielles

I1 : Application du programme national de réduction des émissions

Evolution flux annuels de SOx, NOx et COV (en t/an)



Zoom sur certaines actions industries

I2 : Réduction de 20% des émissions de particules en suspension

1. Description de l'action

Réduction de 20% des émissions de particules sur le secteur industriel entre 2003 et 2010

2. Bilan et avancée

De 2001 à 2009 : - 65 % des émissions (980 à 336 t)

De 2003 à 2009 : - 32 % des émissions (498 à 336 t)

3. Actions à réaliser / bilan

Objectifs du PPA largement atteints, néanmoins poursuite de l'action via la législation ICPE Amélioration des connaissances des rejets (PM10/ PM2,5)

Zoom sur certaines actions industries

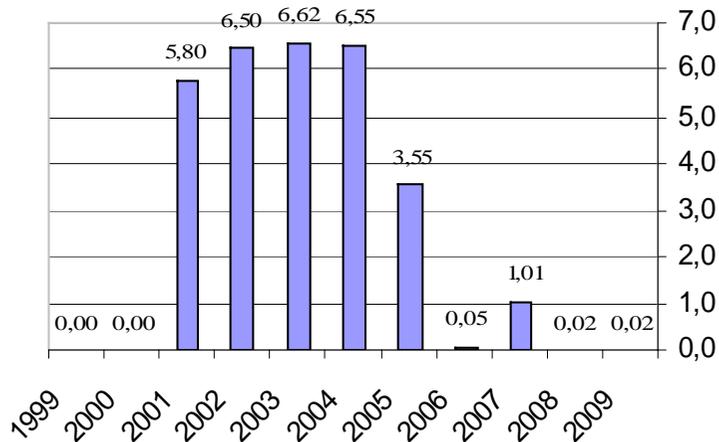
Ces réductions des émissions industrielles ont été rendues possibles grâce aux actions de l'inspection des installations classées, et notamment en application :

- Directive IPPC du 24/09/1996 codifiée (2008/1/CE): qui définit au niveau européen une approche intégrée de la prévention et de la réduction des pollutions émises par les installations industrielles entrant dans son champ d'application. Un de ses principes directeurs est le recours aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD)..

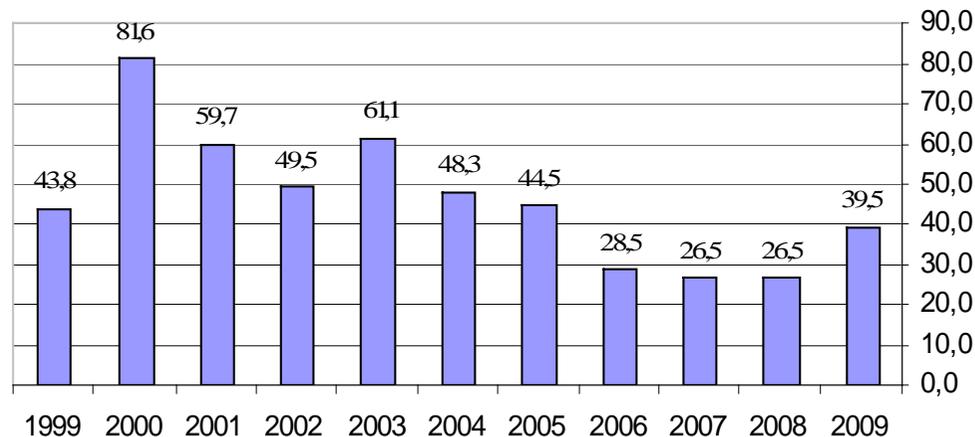
- Stratégie substance (circulaire du 13/07/2004) : la circulaire adressée aux Préfets prévoit des objectifs de réduction à atteindre en deux phases successives : 2005 et 2010. Elle s'appuie largement sur la mise en œuvre d'arrêtés ministériels sectoriels (UIOM, grandes installations de combustion, verreries) ou visant des substances particulières (COV). Ces actions ont permis, localement, une baisse des émissions de polluants en particulier pour le plomb, le cadmium, les particules, les oxydes de soufre et les oxydes d'azote. L'évolution entre 1999 et 2009 (Figure ci-après) montre ainsi des réductions supérieures à 50% pour ces polluants.

Zoom sur certaines actions industries

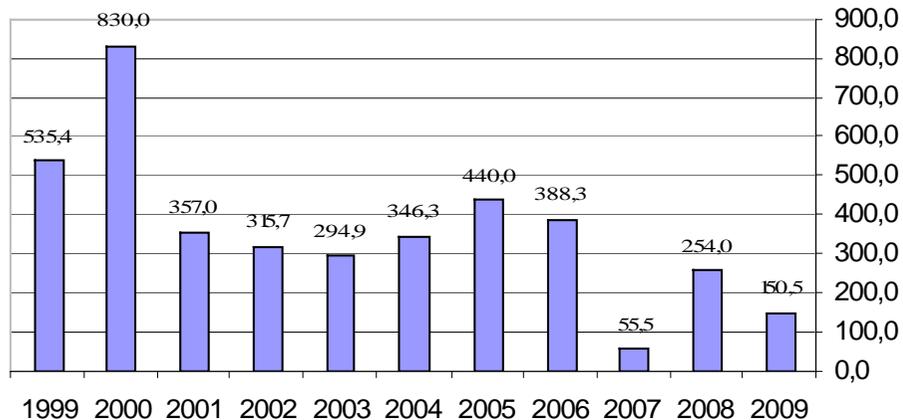
**Emission de dioxines en grammes
Zone PPA**



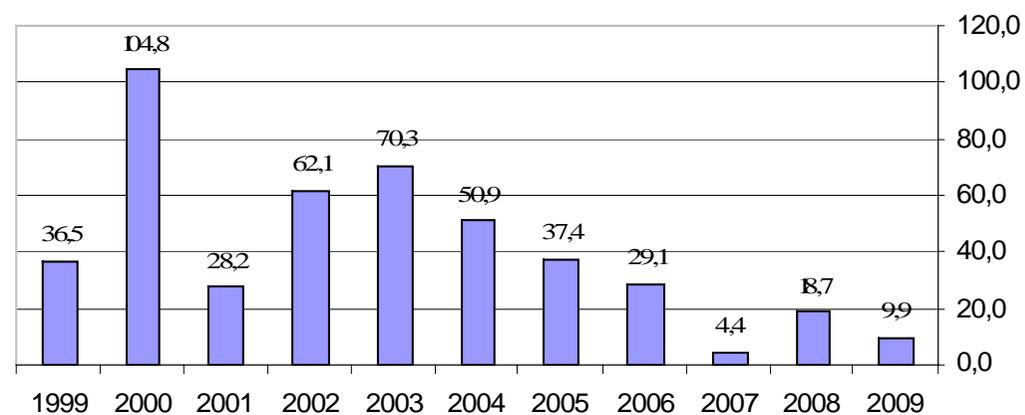
**Emission de mercure en kilogrammes
Zone PPA**



**Emission de plomb en kilogrammes
Zone PPA**

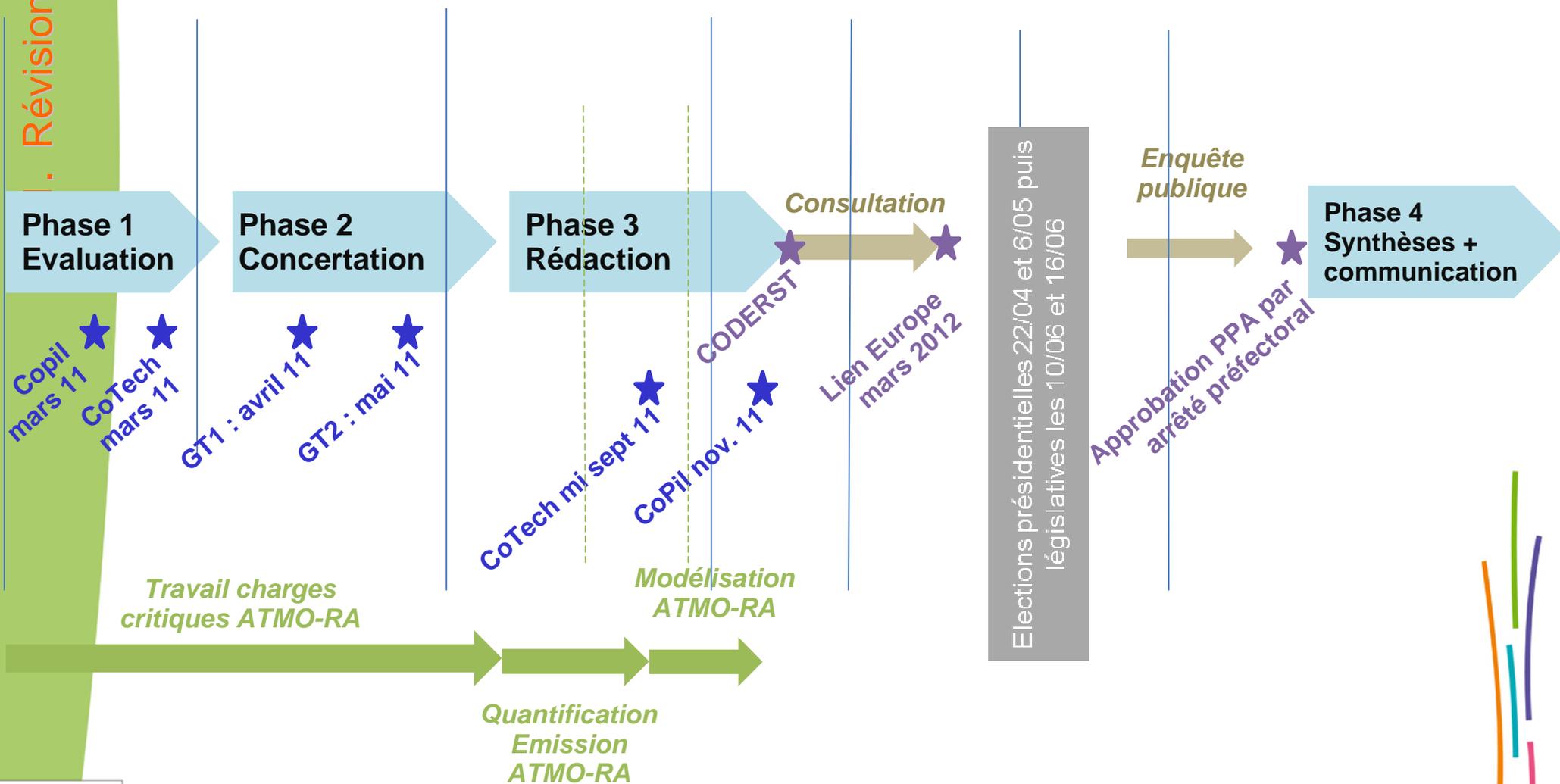


**Emission de cadmium en kilogrammes
Zone PPA**

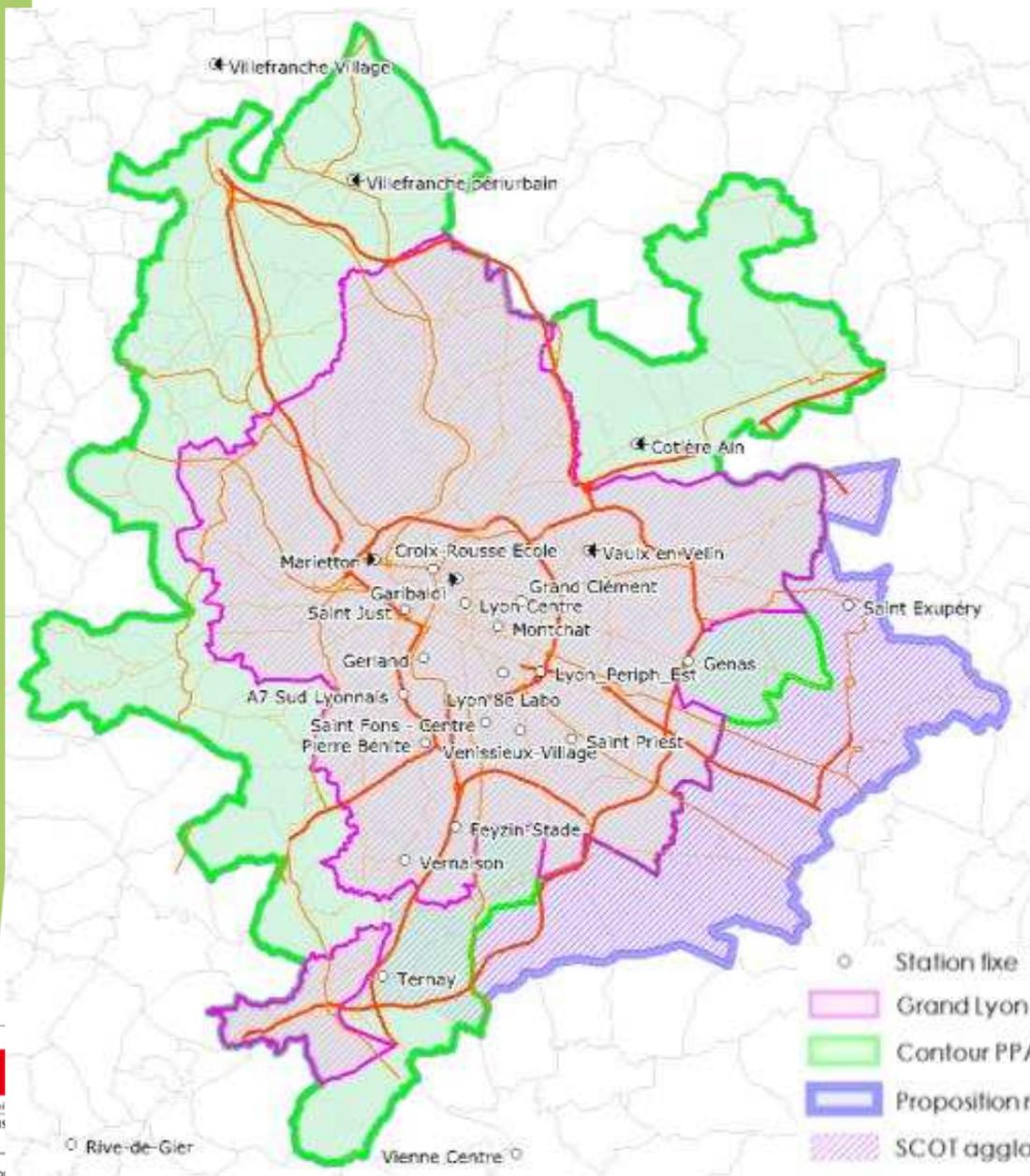


La révision du PPA

Révision du PPA



Périmètre du PPA proposition d'extension au SCoT lyonnais



→ mise en cohérence avec le périmètre INSEE et avec les documents d'urbanisme, notamment le SCoT

→ **10 communes à l'Est** à ajouter : MARENNES, PUSIGNAN, SAINT-BONNET-DE-MURE, SAINT-LAURENT-DE-MURE, SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU, SIMANDRES, TOUSSIEU, COLOMBIER-SAUGNIEU, JONS

→ sur ces communes, un véritable enjeu de déplacement pendulaire domicile / travail est identifié.

Un panel d'actions

19 actions permanentes ou en cas de pic de pollution.
Dans les secteurs de l'industrie, des chantiers/BTP, du résidentiel,
des transports et de l'urbanisme.

Les actions émanent de groupes de travail (4 GT)

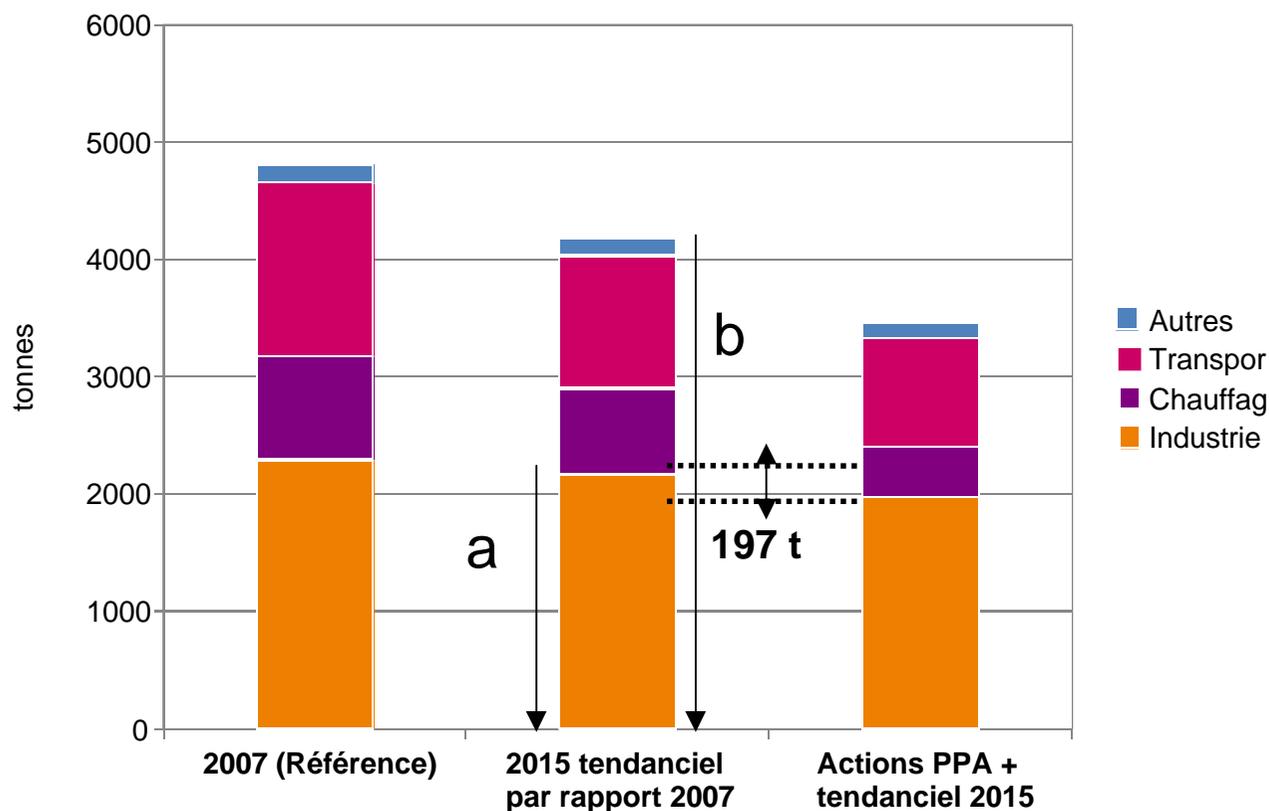
Elles ont fait l'objet d'une harmonisation régionale (PPA Lyon,
Grenoble et Saint-Etienne).

Elles ont été rediscutées en comité technique.

Les gains d'émissions

- les gains affichés sont des gains supplémentaires par rapport au tendanciel (évolution du parc automobile, actions ICPE engagées...)
- les gains par secteurs : gains d'émission de l'action rapportés à l'émission du secteur tendanciel 2015
- les gains PPA : gains d'émission de l'action rapportés à l'ensemble des émissions du tendanciel 2015

Émissions PM10 - PPA Lyon



Exemple :

Actions industries prévues au PPA permettent un gain de 197 t par rapport au tendanciel 2015

➔ **Gain secteur : $197/a : 9\%$**

➔ **Gain PPA : $197/b : 4,7\%$**

Le bouquet d'actions et les gains associés 1/2

Description	Porteurs	Gains PM ₁₀	Gains NO ₂
Industrie 3 actions industrielles sur les grands émetteurs NOx, PM, HAP, sur les chaudières biomasse et combustibles liquides et sur les émissions diffuses 1 action spécifique pour les chantiers / BTP	DREAL Grand Lyon	- 6,6%	nq
Industrie / résidentiel 2 actions sur les chaufferies biomasse et la promotion d'un combustible bois de qualité et label associé.	ADEME et État		non quantifiable
Résidentiel / Bâtiment 6 actions dans le secteur du résidentiel bâtiment dont : -1 action d'amélioration des connaissances du parc de chauffage -3 actions sur les appareils de chauffage individuel, -1 action sur le brûlage des déchets verts, -1 action de communication / sensibilisation	État (DREAL, DIRECCTE) collectivités , ARS, ALE, ADEME	- 7,5%	- 0,1% (partielle- ment quantifié)

Le bouquet d'actions et les gains associés 2/2

Description		Porteurs	Gains PM ₁₀	Gains NO ₂
Transports	3 actions dans le secteur des transports dont : -1 action qui fixe des objectifs pour les plans liés aux déplacements (PDU, schémas de déplacement, ...), -1 action portant sur les plans de déplacement entreprise ou administration (PDE / PDA) -1 action sur la charte CO ₂ (charte avec les transporteurs)	État, AOT/ collecti- vités, ADEME	-4,3% Et -1,6% (T1-T3)	-14% Et -4% (T1/T3)
Urbanisme	2 actions qui consistent à prendre en compte les enjeux de la qualité de l'air dans l'urbanisation (SCoT, PLU) et à inclure un volet air (une carte de la qualité de l'air) dans les porter à connaissance		non quantifiable	
Autres	1 action en cas de pic de pollution consistant à étendre et renforcer les actions prises dans AP 1 action de traitement des "points noirs" de la qualité de l'air	DREAL	non quantifiable	



Zoom sur une action secteur industriel

Caractériser les émissions diffuses des principaux émetteurs de poussières et notamment dans le secteur des carrières, centrales d'enrobage/asphalte, transformation du bois

Généraliser les bonnes pratiques (réglementation et accords volontaires)

- L'état des lieux indique une contribution en PM10 de:
 - 17 % pour le secteur BTP/Chantier
 - 9 % pour le secteur « Travail du Bois »
 - 8 % pour le secteur « Carrières »
 sur le périmètre du PPA de Lyon.
- L'état des lieux mentionne également une forte incertitude liée à l'estimation de ces contributions
- Objectifs de réduction des émissions pour ces secteurs : 10% en PM10

	Gain pour secteur / tendanciel 2015	Gain pour PPA total / tendanciel 2015
PM₁	- 4,7 %	- 2,4 %
NOx	Non quantifiée	Non quantifiée



Zoom sur une action secteur résidentiel / bâtiment

Interdire progressivement l'utilisation des foyers ouverts sur le territoire du PPA pour le chauffage d'appoint résidentiel

- Nombre de foyers concernés :
 - 11 500 logements / 70 120 logements chauffés bois
 - 618 090 résidences principales sur la zone
- Porteurs pressentis : DREAL et communes
- Mise en œuvre : plusieurs actions prévues dans le PPA pour accompagner cette action :
 - création d'un fonds d'aide au renouvellement des appareils
 - actions de sensibilisation / communication

	Gain pour secteur / tendanciel 2015	Gain pour PPA total / tendanciel 2015
PM ₁₀	- 35,7 %	- 6,3 %
NOx	- 0,7 %	- 0,1 %



Zoom sur une action tous secteurs

Certaines zones dépasseront encore en 2015 les objectifs de qualité de l'air et ce, quelles que soient les mesures prises.

→ Action particulière visant à diminuer l'exposition des populations aux dépassements des valeurs limites

Traitement des "points noirs" de la qualité de l'air par des actions spécifiques (actions transports sur des axes spécifiques, déplacement d'établissement population sensible)

Mise en œuvre :

- ✓ Identification et caractérisation des "points noirs» (carte stratégique de qualité de l'air actualisée régulièrement réalisée sur la base d'une méthodologie validée par le MEDDTL - en projet)
- ✓ Croiser la carte stratégique avec les établissements qui accueillent des publics sensibles
- ✓ Réduction des émissions locales : actions transports sur axes spécifiques, ou action sur des sources ponctuelles.
- ✓ Déplacement de l'établissement si les actions de réduction des émissions ne montrent pas de résultats satisfaisants.

Les chiffres clés ...

- 13 mois d'élaboration
- plus de 1500 personnes consultées et 132 participants aux ateliers
- 2 réunions plénières (démarrage, restitution)
- 3 réunions de GRSE
- 1 mois de consultation du public (début été 2011)
- 18 contributions du public
- AP d'approbation du 18/10/2011

Le PRSE 2, c'est :

- 13 fiches, 31 actions, 74 mesures



La communication

- Mise en forme du PRSE2 (terminé)
- Réalisation d'une plaquette synthétique tout public (terminé)
- Création d'un nouveau site internet
 - pour communiquer sur les actions du plan
 - pour communiquer sur la mise en œuvre des actions

<http://www.prse2-rhonealpes.fr/>



Les actions en matière de qualité de l'air intérieur

- Action 11 : Développer et pérenniser la fonction de conseiller médical en environnement intérieur
 - professionnels intervenants aux domiciles de personnes souffrantes de pathologies respiratoires pour investiguer leur milieu de vie (sur prescription médicale)
- Action 12 : Améliorer la qualité de l'air intérieur du bâti
 - rédiger des préconisations pour la réception des circuits aérauliques des bâtiments
 - généraliser l'intégration de préconisations sanitaires dans les commandes et marchés publics
 - monter une opération exemplaire sur du logement neuf public en organisant des campagnes de mesures du confinement
- Action 13 : Informer la population et les professionnels de santé sur la qualité de l'air intérieur et ses liens avec la santé
 - Faciliter l'accès du public à l'ensemble des outils pédagogiques, des supports pédagogiques et des réseaux existants relatifs à la qualité de l'air intérieur
 - Sensibiliser et former les sages-femmes et les puéricultrices sur les effets de la qualité de l'air intérieur